

Des financements de l'action publique

Avec 1,1% du budget de l'Etat péniblement atteint au dernier projet de loi de finances, le ministère de la Culture et de la Communication est de loin le parent pauvre des politiques publiques. De ce budget - dont plus de la moitié est dévolu à l'audiovisuel public - seulement 3,6 Md€ sont consacrés à l'ensemble du patrimoine, des industries culturelles, de la création, de l'éducation artistique et à la recherche. Moins de 54 € par français et par an...

Et pourtant, nous sommes le seul pays européen à disposer d'une politique publique de la culture si ancienne, si volontaire, si décentralisée. Ne perdons pas cet avantage. C'est un atout national, et un des aspects majeurs de notre image européenne et internationale.

Le financement de l'action publique se fait dans notre pays par le crédit d'impôt, les taxes affectées (CNC, CNV...) et la subvention directe. Toutes ces dépenses sont votées par le Parlement. Crédits d'impôts et taxes affectées sont soumis à des règles spécifiques pour soutenir la vitalité des acteurs du secteur. Seule la subvention est assortie de missions au nom de la politique publique.

Depuis des années, les entreprises du secteur public de la culture ont multiplié les sources de financements, en impliquant le plus grand nombre de partenaires dans leurs projets au premier rang desquels les collectivités territoriales mais aussi le mécénat. Elles œuvrent aussi à développer les financements européens. Pourtant, leurs difficultés deviennent structurelles pour continuer de mener à bien l'ensemble des missions qui leurs sont confiées en termes de création d'œuvres nouvelles, de diffusion sur l'ensemble du territoire, d'éducation artistique et d'action culturelle. Les compagnies et les établissements sont soumis à des injonctions parfois contradictoires. La culture d'appel à projet gagne du terrain, pliant la création ou le projet culturel à la demande politique ou la supposée demande des publics.

Nous restons les garants de la plus grande diversité, les promoteurs des œuvres dont le marché ne veut pas, mais qui marchent pourtant auprès des publics. Nous continuons d'aller à la rencontre de tous les habitants, sur tous les territoires, chaque jour.

Parce que c'est exactement cela une mission d'intérêt général, une intention politique confiée, un service public des arts et de la culture. C'est ce qui fait la différence fondamentale d'un secteur subventionné dans un environnement de marché. Parce que notre société comme notre période ont besoin d'imaginer demain, de le faire ensemble, par les œuvres et le débat autour des œuvres.

6 propositions

- Revaloriser le budget de la culture et celui de l'éducation populaire à la hauteur des enjeux de société dont ces sujets sont porteurs.
- Garantir les financements publics des professionnels ayant une mission de service public (création, diffusion sur tous les territoires, prise de risque artistique, accès au plus grand nombre, repérage de l'émergence, etc.).
- Dans une responsabilité culturelle obligatoire et partagée par l'ensemble des collectivités territoriales, garantir la concertation et la cohérence des financements. Garantir au réseau de service public de la culture son indépendance des enjeux politiques ou des intérêts économiques privés par une intervention experte et neutre de l'État.
- Encourager fiscalement le mécénat culturel local. Favoriser l'accès du secteur artistique et culturel aux fonds européens par l'intégration de la Culture parmi les enjeux stratégiques européens et en rendant accessibles les fonds disponibles en Région.
- Mener une réflexion sur les cahiers des charges des structures et des équipes artistiques ayant pour finalité le développement des esthétiques et des publics.
- Développer la recherche sur le numérique et la création ; développer une économie vertueuse des vecteurs de diffusion numérique pour garantir un juste partage des richesses à chacun des métiers de la chaîne

